

Déclaration CGT et compte rendu du CTSD DU 3 juillet 2015

DECLARATION PREALABLE CGT

A l'heure des bilans, La DIRECCTE Ile de France n'est même pas retenue pour les sessions de rattrapage

Monsieur Le Direccte,

Nous subissons depuis plusieurs années des réformes successives (hier RGPP, MAP, REATE, extinction du corps des contrôleurs du travail, réforme du système de l'inspection du travail, et actuellement réforme de l'Etat, revue des missions, nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP) qui ont toutes un seul but : réduire les dépenses de l'Etat, soi-disantes astronomiques selon la commission européenne, la BCE et la cour des comptes, notamment par le biais des suppressions d'effectifs via des plans sociaux successifs et des restrictions budgétaires via le gel du point d'indice depuis 2010. Les conséquences sont connues : d'une part pour les usagers, moins de service public et d'autre part pour les agents, une surcharge de travail, une perte des repères et des valeurs, des dégradations des conditions de travail et aucune reconnaissance.

Dans ce cadre, les agents résistent selon différentes formes (pétition, grève, boycott, etc) et encore récemment par des mobilisations massives comme la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 9 avril 2015 contre l'austérité (avec plusieurs centaines de collègues de toute la France réunis à Paris) ou la journée de grève et de manifestation à Annecy du 5 juin pour soutenir notre collègue poursuivie pénalement par un employeur pour avoir fait son travail à laquelle une centaine de franciliens se sont rendus. L'audience étant reportée au 16 octobre 2015, nous vous demandons d'accorder le droit à tous les collègues franciliens qui veulent soutenir cette collègue d'y aller sans retenue sur salaire.

Pourtant, à l'ordre du jour de ce CTSD, rien de tout cela. Vous voulez parler de bilans, volontairement édulcorés comme par exemple celui d'ELICEE (psychologue du travail) ou vides de contenu comme par exemple le rapport social au sujet des primes.

Pire, alors que pour ce CTSD, vous nous avez initialement convoqué pour 12 points à l'ordre du jour, vous modifiez cet ordre du jour soi-disant pour prendre en compte notre demande en reportant notamment le point RIFSEEP au 31 juillet.

Sur la forme, nous contestons ce report. Nous n'avons pas demandé le report de ce point d'actualité, qui concerne tous les agents et plus particulièrement les adjoints administratifs pour lesquels vous avez du procéder à la classification en deux groupes (sans consultation ou information préalable des instances représentatives du personnel ou des organisations syndicales) et remonter ce classement à la DRH. Nous vous rappelons sur ce point que vous devez établir conjointement l'ordre du jour du CTSD et non unilatéralement.

Sur le fonds, pourquoi attendre le 31 juillet, en pleine période de vacances estivales pour parler d'un tel sujet d'actualité. Auriez -vous peur de voir vos agents envahir une fois de plus cette instance ? Préférez vous annoncer les mauvaises nouvelles quand il y a moins de monde dans les services ?

Rassurez-vous, le syndicalisme n'est jamais en vacances et la CGT sera toujours présente pour combattre ce projet de réforme indemnitaire, source de division entre agents, cassant totalement le statut de la fonction publique d'Etat et conduisant à un traitement variable à la baisse...

Sur les sujets restants à l'ordre du jour, vous nous demandez de valider des PV de réunions qui ne reprennent même pas le positionnement des organisations syndicales, alors que nos débats sont enregistrés. Certes, nous concevons que cela représente un investissement en temps et que comme dans tous les services en sous-effectif, vous devez prioriser les tâches à faire ou à délaissier. Est-ce sérieux pour un représentant du ministère dit du dialogue social ?

Pour les bilans, nous vous ferons part ainsi qu'à vos experts désignés sur chacuns de ces bilans (dont nous supposons leur existence à défaut d'information de leur présence) de nos observations.

Enfin, vous nous consultez au sujet des chantiers "du grand Paris". Et la, nous assistons à un grand tour d'illusionnisme. Alors que l'organisation de l'inspection du travail pour le grand Paris est mis en place arbitrairement et unilatéralement dans les services (cf par exemple liste de l'équipe EOLE, courriels avec les Coordonnateurs SPS de la ligne 14 du métro), vous nous présentez un document de 3 pages, vides de contenu, sans aucun nom et bien entendu, sans aucune consultation des CHS Locaux sur cette réorganisation des services.

– Comment voulez-vous que nous nous prononçons positivement sur une réorganisation déjà finalisée, sans aucune information sur les conséquences d'une telle réorganisation en matière de charge de travail ?

– Comment voulez-vous que nous nous prononçons positivement sur une organisation qui répond uniquement aux attentes patronales et non à celles des salariés affectés sur ces chantiers (selon vos propres écrits "nécessité d'identifier un interlocuteur pour porter certains sujets auprès des maîtres d'ouvrage") ?

– Comment voulez-vous que nous nous prononçons positivement sur une organisation qui remet en cause le principe d'indépendance des agents de contrôle (en déssaisant certains collègues géographiquement compétents et en plaçant d'autres sous l'autorité fonctionnelle d'un RUC, parfois d'une autre UT) ?

Bref, tant sur la forme que le fond, nous sommes opposés à ce projet d'organisation, qui ne respecte pas les règles que l'administration a elle même fixées. Nous vous avons déjà longuement exposés nos arguments en matière d'indépendance notamment lors des consultations sur la mise en place du projet dit ministère fort. Vos propos qui se voulaient rassurant en indiquant qu'il n'y aurait pas d'atteinte à l'indépendance et aux caractéristiques des sections territoriales et généralistes et qui ont pu duper certains collègues ne fonctionnent plus.

Nous demandons donc le retrait pur et simple de ce projet d'organisation.

Comment ne pas mettre cette atteinte à l'indépendance et au caractère généraliste et territoriale des sections en parallèle avec la décision de l'UT du 92 de faire des "intérim croisés" ? Comment ne pas mettre vos réponses positives en faveur des revendications patronales en parallèle avec l'absence de réponse à la Mairie de Paris vous interpellant en votre qualité de Direccte sur les arrêts de chantiers amiante sur le chantier du tramway 3 ainsi qu'avec la note de l'UT 78 demandant des "informations préalables à tout contrôle ou courrier spécifique ou délicat par sa portée ou ses conséquences" ?

La CGT réaffirme :

- **Son opposition à la réforme dite Ministère fort et à toutes les attaques contre l'indépendance de l'inspection du travail. Les collègues doivent rester compétents sur l'intégralité de leur section et exercer pleinement leur mission. Seules des sections généralistes et territoriales peuvent garantir le respect du principe d'indépendance.**
- **Son opposition à la mise en place du RIFSEEP. Elle exige le dégel du point d'indice, l'intégration des primes au salaire et l'application de grilles linéaires.**
- **Son opposition à la réforme de l'Etat, à la revue des missions, aux PSE mis en place depuis plusieurs années et exige des embauches massives pour compenser les baisses d'effectifs subies permettant de retrouver un service public de qualité au service des usagers**

Réponses du DIRECCTE suite aux déclarations de la CGT et de la CFDT :

Sur le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

Le DRH est en train de présenter son projet de classification à la DGAFP et au guichet unique. Il s'agit d'éléments quantitatifs et d'estimation en masse.

La date du 15/06 pour faire remonter les projets régionaux a été reportée à une date non encore définie.

Le DIRECCTE reconnaît que ça va être très difficile à gérer (il s'agit selon lui d'un „pot d'emmerdements à gérer“(sic)). Il espère avoir plus d'informations à communiquer le 31/07, date du prochain CTSD. Selon ses premières estimations, entre 70 et 80 % des postes d'adjoints peuvent être dans le groupe 1 (le mieux coté) alors que le ministère demande à ce que seulement 20 % des postes entrent dans ce groupe.

En cours de CTSD nous apprenons que l'exercice de repositionnement (attribution des primes) qui a lieu habituellement en juillet a été reporté. Cette année, les nouvelles attributions donneront lieu à paiement, en novembre. Comment faut-il interpréter cette modification ?

Sur la question de la ligne T3

Il s'agit d'un problème technique. Il a donc saisi la DGT, et attend sa réponse. Pour l'instant aucune réponse n'a été faite à la Mairie de Paris.

92 : Les intérim croisés ont été mis en place pour faire face à une charge de travail dans un département où les décisions de LSP sont beaucoup plus nombreuses.

Note du 78 : Il n'a pas eu connaissance de cette note ! Etonnant ! nous lui avons donc remise.

A la reprise en début d'après-midi, il nous a indiqué que cette note lui semblait adaptée, et ne faisait que reprendre des règles de fonctionnement. Il est normal que lorsque un contrôle difficile ou particulier, du fait de l'entreprise, se prépare,

que la hiérarchie soit informée pour pouvoir gérer les suites éventuelles.

Nous lui avons rappelé que les formulations très vagues employées dans cette note pourraient permettre toutes les dérives.

77 : Le Direccte confirme qu'il va se rendre dans le département. Il attendait l'arrivée du nouveau RUT.

8 IET arrivent en décembre et 2 secrétaires au mois de septembre.

Il reconnaît que ça ne résoud pas les problèmes mais le 77 n'est pas un département qui attire les collègues !

Le nouveau RUT a rencontré les OS.

Concernant la CCRF (Pôle C), Emmanuel Macron a annoncé qu'il était important de reconstruire la chaîne de commandement, mise à mal avec l'éclatement des services CCRF entre les DIRECCTES et les DDI.

Toutefois cette déclaration a provoqué un raidissement du côté des Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur.

Pour l'instant aucun arbitrage n'a été rendu.

16/10/2015: L'affaire TEFAL ne concernant pas uniquement l>IDF, la décision d'autorisation d'absence doit être prise au niveau national.

1er point de l'ODJ : Approbation des PV des CTSD des 23/07/2014, 26/09/2014 et 16/01/2015.

C'est l'occasion de rappeler nos exigences sur l'établissement de l'ODJ. Ce dernier doit être établi conjointement, et ne doit pas être trop chargé pour permettre de traiter sérieusement l'ensemble des points.

Suite à notre demande, l'ODJ de ce CTSD a été modifié mais par forcément sur les points demandés et insuffisamment allégé (confirmation dans les faits Ce CTSD s'est terminé à 19h10 !).

Nous demandons également d'éviter le vendredi, fin de semaine, certains camarades pouvant vouloir quitter plus tôt.

Sur le contenu des PV, nous faisons remarquer qu'ils ne sont pas le reflet de l'ensemble des débats et de leur teneur. Il y a de la perte en ligne.

Les projets de PV continueront à être envoyés aux secrétaires adjoints de séance, mais le seront également à l'ensemble des élus. A ces derniers de faire part de leurs observations au secrétaire adjoint qui fera remonter.

De même, nous indiquons que les propositions de modifications si elles ne sont pas approuvées par le DIRECCTE, doivent faire l'objet de discussions.

Le DIRECCTE par contre refuse de nous transférer le fichier d'enregistrement des débats, pour éviter toute diffusion sur le net. Il a confiance en nous mais avec modération de toute évidence !

Par contre nous pouvons prendre connaissance des enregistrements en nous rendant à Aubervilliers.

Le DIRECCTE indique que des efforts ont été faits par l'administration, 1 poste dialogue social a été ouvert.

Il rappelle également qu'il avait été proposé le recours à un prestataire extérieur, que nous avons refusé, refus confirmé.

Vote sur l'approbation des PV :

• Séance du 23/07/2014

Pour = 2 (CFDT ; SNU)

Contre = 0

Abstention = 8 (CGT ; SUD ; FO ; UNSA)

• Séance du 26/09/2014

Pour = 1 (FO)

Contre = 6 (CGT ; SUD)

Abstention = 3 (SNU ; CFDT ; UNSA)

• Séance du 16/02/2015

Le point FSE ne reflète pas les discussions- Faire des propositions de complément. L'approbation de ce PV est reporté au 31/07/2015.

2ème point : Présentation des bilans 2014.

Compte tenu de la densité de ces rapports ,nous vous invitons à en prendre connaissance .Ils sont joints au présent compte rendu.

A noter que les agents finances ont une action sociale propre. Toutefois ils peuvent recourir à la psychologue et à la conseillère en économie sociale et familiale et bénéficient également de l'action Noël.

Sur le bilan de la psychologue du travail (Elicee)

Suite à notre déclaration préalable, le DIRECCTE confirme qu'il n'y a pas de négociation sur le bilan signé et rédigé en toute indépendance.

Sur les actions collectives la psychologue intervient à la demande des directions.

Concernant les demandes individuelles, les entretiens ont lieu au cabinet de la psychologue. Des autorisations d'absences sont accordées.

Toutefois la question de l'anonymat reste posée. Il faut pouvoir justifier de son absence auprès du chef de service et/ ou au service RH, ce que certains agents ne souhaitent pas faire et préfèrent déposer un congé. A noter que la psychologue peut recevoir assez tard, ce qui peut éviter d'être obligé de déposer un congé.

• Sur le bilan des assistantes sociales, de la CESF et de l'action sociale :

Un travail de réseau a été mis en place. 2 assistantes sociales assurent des permanences dans les UT et sont également joignables à la DIRECCTE.

Travail en commun avec la conseillère ESF. Par UT il existe également un correspondant action sociale et un correspondant „handicap“. La liste est consultable sur l'intranet DIRECCTE.

Perspectives pour 2015 :

- Mise en place d'une nouvelle procédure interministérielle pour accès au logement social (déjà en place).
- Finalisation de l'harmonisation régionale sur la restauration collective et le reste à charge.
- Politique du handicap. Formation des référents. Embauche d'apprentis TH.
- Lutte contre les discriminations

Proposition par les AS et le service action sociale d'un outil de communication „Le Théâtre Forum“, scénette courte (10 minutes) permettant ensuite un débat. Intervention prévue dans toutes les UT entre septembre et décembre 2015.

2 thèmes proposés : le handicap, l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée à une race ou ethnie.

- Réunion dans les UT, entre le service RH régional, les AS, le responsable action sociale, pour faire connaître les outils RH, cadrer les rôles des différents acteurs, harmoniser les méthodes de travail.

Sur le bilan social :

Il s'agit d'un 1er exercice.

L'objectif est de regrouper tous les bilans en un seul. Un schéma national existe. Ce bilan social est organisé autour de 7 thèmes :

- Emploi
- Rémunérations et charges accessoires
- Conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- Autres conditions de travail
- Formation
- Relations sociales
- Autre conditions relevant de la vie de la DIRECCTE

Dès lors qu'il s'agit du 1er bilan social régional, c'est mieux que rien !

Toutefois des manques importants sont à souligner :

Même si un certain nombre de données sont sexuées, cela reste insuffisant.

Quid de l'obligation de rapport de situation comparée?

Ce rapport sera intégré au bilan social. Toutefois, il n'existe pas à ce jour d'outil national de suivi. Il est donc difficile de communiquer des chiffres sur tous les domaines. L'objectif est d'intégrer de nouvelles données au fur et à mesure de la mise en place des outils de suivi.

Par contre, aucune donnée ne sera communiquée si elle concerne moins de 5 agents, et ce pour des raisons de confidentialité.

A ce jour, les données communiquées ne permettent pas une analyse approfondie des écarts de situation femmes/hommes, de faire ressortir les anomalies en terme de promotion.

La partie „primes“ ne reprend pas les données communiquées les années précédentes, ce qui constitue un recul.

La répartition des rémunérations brutes par déciles fait apparaître un écart de rémunération qui s'accroît avec l'augmentation de la rémunération. Ces données demandent à être recroisées avec d'autres. Au delà du constat il conviendra de mettre en place des plans d'actions pour faire disparaître les situations anormales.

Ce bilan devra en outre être complété des données suivantes :

- Commissions de réforme
- Temps de travail, heures écrêtées
- Rémunérations et déroulement de carrière, charge de travail des élus du personnel

• Télétravail : une note a été diffusée au personnel de l'UR. La question de l'étendre aux UT est posée. Il convient de faire préalablement un état des lieux.

SUD interpelle le DIRECCTE sur le FSE : forte inquiétude sur l'état de santé des agents. Des préconisations ont été faites par le cabinet d'expertise, mais elles ne sont pas suivies d'effets.

Le DIRECCTE indique que les locaux ont été réaménagés, qu'une note de service a été diffusée relative aux mesures de

simplification pour l'instruction des dossiers / contrôle de services faits, que des effectifs supplémentaires ont été affectés. Une demande d'assistance technique au titre du FSE a été faite mais a été refusée, Animation de réunions de service.

Enfin de manière plus générale, un projet de charte d'utilisation de la messagerie est en cours ? Suffira t-elle à supprimer l'utilisation de la messagerie en dehors des plages horaires ?

• Vacataires :

Il est à souligner que les vacataires sont prioritaires pour accéder aux préparations concours.

Une difficulté toutefois, nous n'avons pas de préparation aux concours de catégorie C.

Possibilité de prendre en charge des formations CNED. Il suffit que le vacataire soit dans les services au moment de l'inscription au CNED et du démarrage de la formation.

Bilan formation :

Pour la mise en place de formation de proximité, il faut au minimum 10 stagiaires.

Toutefois, le service formation fait remarquer que le fait d'être obligé de venir à Aubervilliers permet de se détacher de son service, et de ne pas suivre la formation tout en suivant ce qui se fait dans son service !

POINT GRAND PARIS

Le DIRECCTE persiste et signe !

Il considère que ces chantiers, compte-tenu =

- ⇒ de leurs emprises géographiques étendues
- ⇒ de la technicité des travaux
- ⇒ de la nécessité d'identifier interlocuteur pour porter certains sujets auprès des maîtres d'ouvrage

justifient une organisation particulière et la création de 3 réseaux.

Pour notre part, nous avons rappelé :

- L'illégalité de cette organisation qui ne correspond pas aux dispositions prévues à l'article R. 8122-9 du code du travail.
- La nécessité de coordination : les collègues concernés s'étaient déjà rencontrés à plusieurs reprises et avaient échangé.
- La gestion de la technicité des travaux : même si l'on peut penser qu'il s'agit de chantiers spécifiques, la législation mise en oeuvre est régulièrement pratiquée : aération / ventilation, évacuation, bruit, cantonnements...

Il y avait possibilité de mettre en place des formations, de faire appel aux collègues ayant déjà suivi de tels chantiers ; rien de cel n'a été fait.

Le fait de dessaisir certains collègues de leur compétence constitue une atteinte à l'indépendance, de même le fait de désigner un interlocuteur unique, un RUC, nous inquiète quant à l'indépendance d'action des collègues qui contrôlent ces chantiers.

Sur la question de l'illégalité, le DIRECCTE indique agir en application de l'article R.8122—alinéa 1 : *“désigner des agents disposant de compétences particulières pour mener une action régionale”*.

- ☛ Il n'y aura pas de lien hiérarchique avec le RUC responsable du réseau.
- ☛ Un groupe de travail est mis en place avec l'OPPBTP et la CRAMIF, en vue notamment de l'organisation de formations.
- ☛ Une documentation spécifique va être achetée et sera à disposition dans le service des ingénieurs de prévention.
- ☛ Pas de problème d'indépendance, puisque les arrêtés de compétence vont être revus !

La discussion fait ressortir que l'administration n'a qu'une idée assez floue de la façon dont ces chantiers vont être organisés, du nombre d'agents compétents...

La consultation de ce jour portera uniquement sur la création de 3 réseaux de contrôle. Un point d'étape sera fait au CTSD de Juillet.

Une nouvelle consultation sera organisée au CTSD du 13/10 sur la mise en oeuvre opérationnelle avec les projets d'arrêtés de redécoupage.

Vote :

Contre = 7 (CGT ; SUD; FO; UNSA;)

Abstention = 0

Pour = 1

La CFDT, bien qu'ayant souligné des imprécisions, des réponses qui ne résolvent pas les problèmes posés et des zones

d'ombre importantes, a décidé de voter pour car favorable au dialogue social et ayant décidé de faire confiance au DIRECCTE. Les collègues dessaisis de leur compétence apprécieront !

Prochain CTSD le 31/07/2015.

ODJ :

- *RIFSEEP*
- *Label diversité*
- *Apprentissage*
- *Note sur les droits syndicaux*
- *Impact sur l'organisation des services de la de la notification des effectifs budgétaires*

Il conviendra de faire également un point d'étape Grand Paris et FSE.

☛ *Prochains CTSD les 13/10 et 26/11/2015.*